

ARRÊTÉ N°2026-14

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE D'ETUDE DE
RECEVABILITE DES DOSSIERS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE SCIENCES PO
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SESSION 3

Le Directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 613-38 à D.613-50 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission pédagogique chargée d'étudier les dossiers de recevabilité des demandes de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention du diplôme d'Institut d'études politiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye dans la spécialité Droit et Action publique, au titre de la session 3, est composée des membres suivants :

Présidente : Madame Céline Braconnier, professeur des universités

Membres de la commission :

Monsieur Renaud Epstein, enseignant-chercheur

Monsieur Patrick Hassenteufel, enseignant-chercheur

Article 2 :

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 10 mars 2026

**Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye**

Le Directeur
Emmanuel BLANCHARD

Directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Transmis au Rectorat le : 13 mars 2026
Affichage et publication le : 13 mars 2026